

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 3 mars 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

**Délibération n°2022-016**

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

<p><b>PETITE ENFANCE CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE DE LA TOURELLE AVANT PROJET DEFINITIF</b></p>
--

Pour faire face au déficit d'offre d'accueil collectif pour la petite enfance sur le secteur de Moncontour, mis en évidence par le schéma territorial des services aux familles, le Conseil communautaire du 17 décembre 2019 a approuvé le principe de la construction d'une micro-crèche sur ce secteur, à l'instar de ce qui se pratique sur d'autres parties du territoire communautaire. Cet équipement viendrait en remplacement de l'actuelle crèche familiale.

Après la validation du programme de ce projet par le Conseil communautaire en avril 2021 et la consultation de concepteurs, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe conduite par le cabinet Tangi RUBIN, architecte à Lannion. Les études d'avant-projet ont été conduites durant l'automne en concertation étroite avec les services Petite enfance et Prévention pour aboutir à un avant-projet définitif, répondant fonctionnellement aux attentes des utilisatrices telles que définies au programme.

Cet avant-projet définitif porte sur la construction d'un bâtiment de 247 m<sup>2</sup> comportant autour d'un hall d'entrée :

- un pôle « enfants » avec 3 chambres, espace de vie, espace change et sanitaires et rangement spécifiques,
- un pôle « personnel » avec 2 bureaux, cuisine, salle de repas, sanitaires adultes, local ménage/buanderie et divers rangements adaptés,
- un pôle « extérieurs » avec préau, petit espace vert et local rangement,
- des locaux techniques, parking parents et clôtures.

Le principe de construction repose sur une ossature bois avec isolation des murs en ouate de cellulose. Du point de vue énergétique, ce projet répond à la réglementation RT 2012 -20% et l'utilisation de matériaux biosourcés le rend compatible avec la future RE 2020. L'estimation du projet par le maître d'œuvre est de 580 150 € HT (valeur mai 2021) pour une enveloppe initiale de 556 684 € HT, (valeur mai 2021).

Vu :

- La délibération n°2019-278 du 17 décembre 2019, validant le principe de cette construction,
- La délibération n°2021-055 du 6 avril 2021, validant le programme de cette construction,

Considérant la présentation du projet,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif à la construction de la micro-crèche de La Tourelle,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cette opération à 580 150 € HT (date de valeur – mai 2021),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme afférentes et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 4 – Mme MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. VIMONT (+ pouvoir de Mme LELIONNAIS)**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

15 MAR. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 15 MAR. 2022

De l'affichage le

15 MAR. 2022

Pour le Président,  
Par délégation,  
Secrétaire Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET